La lettre des « 2sous » - mars 2009

ENQUÊTE PUBLIQUE, DONNEZ VOTRE AVIS !

L'objet de l'enquête
Depuis le 10 mars et jusqu'au 10 avril, l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation d'installations de broyage et concassage de matériaux est ouverte. Sont soumises à autorisation préfectorale les installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement. Il s'agit là d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en fait une véritable usine provisoire avec bruit, poussières, pollution...
Il est prévu une moyenne de 140 camions par jour sur toute la durée des travaux pour les transports de matériaux. Il est aussi question de stocker provisoirement les déchets hautement pollués (métaux lourds et hydrocarbures) près de zones d'habitations.

La consultation
Le dossier technique est disponible en mairies de Lezennes et Villeneuve d'Ascq. Vous pouvez consigner vos remarques sur les registres, une commission d'enquête est chargée d'examiner appréciations, suggestions et contre-propositions concernant l'objet de l'enquête. Pour les problèmes d'accessibilité il faudra attendre patiemment les enquêtes relatives à la construction du Grand Stade.

Permanences des commissaires enquêteurs
Les permanences encore à venir :
- de 14 h à 17 h le 31 mars à Lezennes
- de 14 h 30 à 17 h 30 le 10 avril à Villeneuve d'ascq

Une réunion publique ?
Pas question pour LMCU d'organiser une réunion publique sur ce dossier. Une réunion publique LMCU devrait avoir lieu mais... après la clôture de l'enquête ! Et au Stadium Nord pour éviter qu'il y ait trop de riverains !! Notre association a donc décidé d'organiser sa propre réunion d'information.

L'association « les 2sous du grand stade » vous convie à une

Réunion publique d'information

Le jeudi 2 avril 2009 à 20 heures

Salle Brassens – rue J-B Defaux à Lezennes

Cette réunion sera consacrée à une présentation du dossier soumis à l'enquête publique

Commencer les travaux sans permis de construire ? … le tour de passe-passe de LMCU
LMCU ne souhaite pas attendre les résultats des futures enquêtes publiques pour lancer les travaux, d'où son idée de demander à Eiffage de séparer la phase de préparation des terrains de la construction en tant que telle. Les affouillements nécessaires à la réalisation du stade (la moitié du volume de la pyramide de Khéops !) ont donc été malicieusement intégrés à l'autorisation ICPE. En clair, il est demandé au préfet l'autorisation de faire un trou (et quel trou!) puis de le reboucher partiellement en refusant d'y mettre un lien direct avec le projet de stade proposé par Eiffage.
Si ce procédé s'avère légal, ce qui est à vérifier, l'autorisation à Eiffage de faire son trou serait indépendante de la délivrance du permis de construire. Théoriquement, la construction du stade pourrait être interdite malgré un terrassement déjà réalisé. Pratiquement, il s'agit d'une tentative de passage en force.

La mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire
Chacun d'entre nous est expert de son propre environnement, nos observations peuvent faire changer le sens des choses. **Alors tous aux registres !**

Travail à moitié fait

Vous vous souvenez ? Nos élus locaux louaient le projet de Grand Stade car il permettrait de viabiliser l'ensemble de la Borne de l'Espoir. Que nenni, Eiffage ne viabilisera que sa partie. Il restera 12 hectares de catiches et une grande partie de la fameuse butte polluée !

Poids (très) lourds

140 rotations par jour, augmentation de 37% de la circulation des camions, l'évacuation de la terre va embouchonner les routes. Le dossier reste vague sur les parcours empruntés et les raccordement aux voiries.

Amiante invisible

Des déchets amiantés en quantité significative sont parfaitement visibles sur le terrain, gravats issus de bâtiments démolis. Nous les avons photographiés.

Mais pas un mot dans le dossier présenté par Eiffage, bizarrement

Financement : état de crise

Suite à la crise financière, deux établissements qui devaient contribuer à l'opération ont fait faux bond. Eiffage a décidé d'avancer 67 millions sur ses fonds propres, pour compenser.

Il reste encore des établissements fragiles dans le tour de table. À quand le prochain abandon ?

Quant à LMCU, elle comptait utiliser la taxe professionnelle pour payer le stade. La taxe disparaît (annonce de N. Sarkozy). Qui paiera le stade ?

Traitement des sols pollués

La butte située sur le terrain est constituée de terres rapportées et de débris de nombreux chantiers de démolition (lors de la construction de la ville nouvelle, entre autres). En d'autres termes, cela a servi de dépotoir pour de nombreuses opérations. L'état exact de la pollution est mal connu, ainsi que le reconnaît le rapport d'études joint à l'enquête.

Ces terres doivent être triées et retraitées, mais avant cela elles seront déplacées et stockées en attendant de repartir vers des sites de traitement, avec risque de dissémination sous forme de poussière.

Il est indispensable

- avant toute manipulation, de procéder à une expertise complémentaire pour affiner la connaissance de la pollution.
- de reconsidérer la méthode de tri des sols pollués.
- de limiter leur déplacement sur le terrain et de les éloigner des zones habitées.

Le bruit

Une centrale à béton, un concasseur, plus de 30 engins de chantier de plus de 35 tonnes (dont 5 ou 6 pelleteuses de 65t) et 40 camions. tout cela fait du bruit, beaucoup de bruit.

Des habitations se situent à 150 mètres du chantier, dont un immeuble qui sera tout proche de la zone excavation.

Les analyses de bruit fournies sont incomplètes ou erronées.

Des recours « non purgés »

Notre association a déposé un recours contre la révision du plan local d'urbanisme. Une annulation de la révision du PLU bloquerait le dossier du stade. Ce recours n'a pas été encore jugé, mais cela ne devrait tarder.

Un élu de la métropole a, quant à lui, déposé un recours contre l'attribution du marché à la société Eiffage

Réunion publique d'information

Le jeudi 2 avril 2009 à 20 heures

Salle Brassens – rue J-B Defaux à Lezennes

consacrée à une présentation du dossier soumis à l'enquête publique

Réunion organisée par « Les 2sous du grand stade », association loi de 1901.

Site web : http://nonaugrandstade.free.fr Courrier électronique : nonaugrandstade@free.fr

Soutenez notre action en adhérant à l'association.

(bulletins disponibles lors de la réunion publique)

Document imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique